

## INSERTIONS.

---

### Chemin de fer du Tössthal.

---

Les tarifs, du 4 mai 1875 et du 15 mars 1877, en vigueur jusqu'ici pour le service des voyageurs entre les chemins de fer du Tössthal et de l'Union Suisse, seront supprimés à partir du 15 décembre prochain et remplacés par de nouvelles taxes partiellement augmentées.

Un tarif partiellement augmenté pour le service interne des voyageurs sera mis en vigueur à partir de la même époque.

Winterthour, le 13 septembre 1877. [1]

*Le Comité directeur du chemin  
de fer du Tössthal.*

---

### *Chemins de fer du Nord-Est suisse.*

---

Une XXI<sup>e</sup> annexe au tarif suisse-austro-hongrois pour marchandises, du 1<sup>er</sup> janvier 1873, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1877.

Cette annexe contient de nouveaux prix réduits pour céréales :

- 1<sup>o</sup> dans le service entre des stations du chemin de fer Impératrice Elisabeth et de la Suisse ;
- 2<sup>o</sup> dans le service entre Vienne et Kaiser-Ebersdorf, d'une part, et Bâle. d'autre part.

On peut se procurer gratis des exemplaires de cette annexe auprès des stations en service direct que cela concerne.

Zurich, le 13 septembre 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer  
du Nord-Est suisse.*

---

## Chemins de fer du Nord-Est suisse.

---

Lors de l'ouverture de la ligne Bülach-Niederglatt-Wettingen-Baden, dont la date sera annoncée par un avis spécial, il sera appliqué pour le *service interne* du Nord-Est un nouveau *tarif* de marchandises, avec 1<sup>re</sup> annexe, ainsi qu'un nouvel *Indicateur de distances*. On peut prendre connaissance de ces pièces, dès le 15 septembre, auprès des stations, et se les procurer par l'intermédiaire des expéditions aux marchandises, au prix de 80 centimes pour l'Indicateur de distances et de fr. 2 pour le tarif et son annexe.

Zurich, le 14 septembre 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer  
du Nord-Est suisse.*

---

## Chemins de fer du Nord-Est suisse.

---

Les expéditions d'*alum*, de *Kaiserlautern* (Bavière rhénane) pour Zurich et Glaris, ont lieu depuis le 15 septembre à des prix directs exceptionnels.

Les expéditions aux marchandises des gares susdénommées fourniront des renseignements à cet égard.

Zurich, le 14 septembre 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer  
du Nord-Est suisse.*

---

## Chemins de fer du Nord-Est suisse.

---

A dater du 1<sup>er</sup> septembre dernier, les expéditions de *malt*, de *Ludwigshafen* et *Mannheim* pour la Suisse orientale, sont admises au bénéfice des prix du tarif du 15 octobre 1875, pour transport en *wagons découverts*, sans surtaxe pour location de bâche, lors même qu'elles auraient lieu en *wagons fermés*.

Zurich, le 15 septembre 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer  
du Nord-Est suisse.*

---

## *Chemins de fer du Nord-Est suisse.*

A dater du 20 septembre 1877, les prix pour Luxembourg et Bettigen-frontière, indiqués dans le tarif du 15 août 1875 pour le service direct des marchandises Palatinat-Alsace-Lorraine-Luxembourg-Suisse sont réduits comme ci-après :

*Par 100 kilogrammes :*

Grande vitesse 5 centimes de moins; petite vitesse 3 centimes de moins.

*Par 1000 kilogrammes :*

A<sup>1</sup> 17 centimes de moins, A<sup>2</sup> et B<sup>1</sup> 13 centimes de moins, B<sup>2</sup> et tarif exceptionnel I 10 centimes de moins, tarif spécial et tarif exceptionnel II 7 centimes de moins.

Zurich, le 15 septembre 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer  
du Nord-Est suisse.*

## *Chemins de fer suisses du Nord-Est.*

Le tarif, du 1<sup>er</sup> janvier 1877, pour *voyageurs en abonnement*, actuellement en vigueur sur les lignes du Nord-Est, du Bötzbberg et Effretikon-Hinweil, cessera d'être applicable après le 31 décembre 1877 et sera remplacé dès le 1<sup>er</sup> janvier 1878 par un nouveau tarif en partie plus élevé.

Zurich, le 15 septembre 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer  
suisses du Nord-Est.*

## *Chemin de fer de l'Emmenthal.*

Pour le service direct entre les stations du chemin de fer de l'Emmenthal, d'une part, et celles des chemins de fer du Central Suisse, du Jura-Berne-Lucerne, du Brünig, de la Suisse Occidentale et de la ligne Simplon, d'autre part, il sera mis en vigueur, dès le 1<sup>er</sup> octobre 1877, un nouveau tarif des marchandises.

Ce tarif annule et remplace les prix de transport figurant au tarif des marchandises du 15 octobre 1875, à l'exception des taxes pour la section de Berne à Lucerne.

Soleure, le 15 septembre 1877. [1]

*La Direction.*

## Chemins de fer du Nord-Est suisse.

Un nouveau tarif pour voyageurs et bagages entre Zurich et Hom-  
bourg, par Heidelberg, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Zurich, le 17 septembre 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer  
du Nord-Est suisse.*

## Chemins de fer du Nord-Est suisse.

Un tarif spécial pour *vins en fûts*, en chargement d'au moins 5000  
kilogrammes par wagon ou payant pour ce poids, provenant des stations  
des chemins de fer *autrichiens et hongrois de l'Etat*, pour *Romanshorn*,  
entrera en vigueur le 10 octobre 1877.

On peut se procurer gratis, auprès de nos gares principales, des exem-  
plaires de ce tarif (XXII<sup>e</sup> annexe au tarif suisse-austro-hongrois pour mar-  
chandises, du 1<sup>er</sup> janvier 1873).

Zurich, le 17 septembre 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer  
du Nord-Est suisse.*

## Chemins de fer du Nord-Est suisse.

Par suite de l'ouverture de la ligne Niederglatt-Wettingen-Baden, et  
eu égard au nouveau tarif de marchandises qui entrera en vigueur à la  
même époque pour les expéditions entre les stations du Nord-Est suisse,  
il sera prochainement appliqué, pour les expéditions de marchandises  
entre la gare de *Bâle* (Central), ainsi qu'entre les gares badoises de *Bâle* et  
de *Waldshut*, d'une part, et les stations du Nord-Est, de l'Union Suisse  
de la vallée de la Töss et du chemin de fer National, d'autre part, de  
nouveaux prix qui annuleront et remplaceront les taxes actuelles des ta-  
rifs correspondants, des 1<sup>er</sup> et 15 septembre 1871.

Les annexes contenant les nouvelles taxes seront publiées prochaine-  
ment.

Zurich, le 17 septembre 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer  
du Nord-Est suisse.*

## Chemins de fer du Nord-Est suisse.

Dès le 1<sup>er</sup> novembre prochain, il sera appliqué de nouvelles taxes plus élevées pour le service direct, en voyageurs et bagages, Berlin-Saxe-Suisse, via Hof-Lindau-Romanshorn.

Zurich, le 18 septembre 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer  
du Nord-Est suisse.*

## Administration des postes suisses.

### Publication de mise en vente.

L'administration des postes suisses informe le public qu'elle met en vente un certain nombre d'équipages (à 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 12 places, trains et caisses de voitures, traîneaux et patins de traîneaux) mis hors de service.

La nomenclature spéciale de ces équipages, avec l'indication du lieu où ils se trouvent remisés, peut être consultée ou l'on peut en réclamer l'envoi, par demande affranchie, auprès de toutes les Directions d'arrondissements postaux, comme auprès du bureau des courses de la Direction générale des postes à Berne, et des Inspections du train à Berne, à Yverdon et à St-Gall.

Les offres qui ont pour objet un ou plusieurs équipages spécialement désignés doivent être adressées affranchies au Département des Postes, d'ici au 15 octobre prochain au plus tard, avec l'indication exacte du ou des numéros des équipages, et porter comme suscription: « *Offre d'achat d'équipages postaux* ».

Berne, le 7 septembre 1877. [3].

*Le Département fédéral des Postes.*

## Mise au concours.

Par suite de démission, la place vacante de **magasinier** de la section administrative du matériel de guerre fédéral, avec un traitement annuel qui pourra être fixé jusqu'à fr. 2000, est mise au concours.

La caution à fournir est de fr. 1000.

Les présentations pour cette place doivent être adressées au Département soussigné, d'ici à la fin du mois courant.

Berne, le 12 septembre 1877. [2].

*Le Département militaire fédéral.*

## *Publication.*

---

Depuis longtemps déjà, plusieurs personnes se sont adressées au Consulat général de la Confédération suisse à Madrid, pour savoir à quelle époque se fera le paiement des coupons échus des obligations de la ville de Madrid de 1868. Ce Consulat général fait connaître au Conseil fédéral que toutes les démarches pour obtenir des renseignements positifs à ce sujet sont restées sans résultat, et que le premier Alcade de Madrid, auquel il s'est adressé, s'est borné à lui donner en termes généraux l'assurance que la Municipalité ferait tous ses efforts pour satisfaire à ses engagements.

Cette réponse est portée par le présent avis à la connaissance des porteurs d'obligations de la ville de Madrid.

Berne, le 7 septembre 1877. [3]..

Par ordre du Conseil fédéral suisse:  
**La Chancellerie fédérale.**

---

## **Mise au concours.**

---

La place de **secrétaire** du Département politique fédéral est mise au concours.

Les citoyens suisses qui ont l'intention de se présenter pour ces fonctions, auxquelles est attaché un traitement de fr. 4500 à 5000, doivent adresser leurs offres de service au Département politique, d'ici au 30 courant, en les accompagnant de certificats.

Le candidat qui sera nommé devra fonctionner depuis le 15 novembre jusqu'à la fin de l'année audit Département, contre paiement d'un traitement proportionnel.

Berne, le 7 septembre 1877. [3]..

*Département politique fédéral :*  
**Dr J. Heer.**

---

## Mise au concours.

---

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Contrôleur** au bureau principal du lac à Genève. Traitement annuel fr. 3000 au maximum. S'adresser, d'ici au 6 octobre 1877, à la Direction des péages à Genève.

2) **Facteur** de lettres à Emmenbrücke (Lucerne). S'adresser, d'ici au 5 octobre 1877, à la Direction des postes à Lucerne.

3) **Buraliste** postal et facteur à Wipkingen (Zurich). S'adresser, d'ici au 5 octobre 1877, à la Direction des postes à Zurich.

4) **Facteur** de lettres à Altstädten-Eichberg (St-Gall).

5) **Commis** de poste à St-Gall.

6) **Dépositaire** postal à Walzenhausen (Appenzell-Rh. ext.).

} S'adresser, d'ici au  
5 octobre 1877, à la  
Direction des postes à  
St-Gall.

7) **Facteur** de lettres, garçon de bureau et chargeur à Balsthal (Soleure). S'adresser, d'ici au 5 octobre 1877, à la Direction des postes à Bâle.

8) **Télégraphiste** à Wipkingen. Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 5 octobre 1877, à l'Inspection des télégraphes à Zurich.

---

1) **Garçon** de bureau au bureau des postes à Genève. S'adresser, d'ici au 28 septembre 1877, à la Direction des postes à Genève.

2) **Commis** de poste à Fribourg. S'adresser, d'ici au 28 septembre 1877, à la Direction des postes à Lausanne.

3) **Commis** de poste à Berne. S'adresser, d'ici au 28 septembre 1877, à la Direction des postes à Berne.

4) **Chef** de bureau au bureau des postes à Aarau. S'adresser, d'ici au 28 septembre 1877, à la Direction des postes à Aarau.

5) **Facteur** de district à Acquarossa (Tessin). S'adresser, d'ici au 28 septembre 1877, à la Direction des postes à Bellinzone.

6) **Télégraphiste** à Erlenbach (Berne). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 25 septembre 1877, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

---

## INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1877
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.09.1877
Date	
Data	
Seite	684-690
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 723

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.